

AUTORISATION PONCTUELLE DE DEPLACEMENT VALANT ORDRE DE MISSION

Présentée par : NOM et PRENOM	
Grade :	
Fonction – service :	
Centre d'affectation :	☐ LEGTA ☐ EXPLOITATION ☐ CFAA ☐ EPL
Motif : (si visite de stage/apprenti, précisez le nom de l'apprenant)	
☐ Covoiturage – Transporté par :	
Nom(s) de la (les) personnes transportée(s) :	

NB : Joindre une copie de la convocation ou de tout document justifiant le déplacement.

Détails du circuit				
Date de départ	Heure de départ	Lieu de départ	Lieu arrivée	Heure d'arrivée
Détails du circuit (si plusieurs destinations, les indiquer) :				
Date de retour	Heure de retour	Lieu départ	Lieu arrivée	Heure d'arrivée

OBLIGATIONS DU CONDUCTEUR :

- 1- En signant ce document, le conducteur reconnaît être titulaire d'un permis de conduire valide et correspondant à la catégorie du véhicule utilisé, et répondre aux conditions d'assurance en vigueur.
- 2- En cas d'infraction, le Directeur sera dans l'obligation d'indiquer l'identité du conducteur (art 121-6 du Code de la route) et la responsabilité personnelle de ce dernier sera engagée.

Date de la demande : / / **Signature du demandeur :**

VEHICULE UTILISE :

Parc du site de Beaulieu	Parc du site de Lavacant	Véhicule personnel
☐ CLIO 2 ☐ JUMPY BLEU (8 pl + chauffeur) ☐ JUMPY BLANC (8 pl + chauffeur) ☐ TRAFIC GRIS (8 pl + chauffeur)	☐ CLIO BLANCHE ☐ CLIO GRISE ☐ JUMPY (8 pl + chauffeur) ☐ TRAFIC BLANC (7 pl + chauffeur) ☐ TRAFIC VERT (8 pl + chauffeur)	Marque : N° d'immatriculation : Puissance fiscale : Cv

Pour cause d'indisponibilité (ou de commodité) d'un véhicule de service, l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel est accordée à l'agent à titre exceptionnel et dérogatoire :

- | | |
|---|---|
| ☐ Sans remboursement de l'EPL | ☐ Avec remboursement de l'EPL (fournir une copie de la carte grise) |
| ☐ Sans remboursement de la DRAAF | ☐ Avec remboursement de la DRAAF (fournir une copie de la carte grise) |

Instructions :

- Après accord du directeur, cette autorisation est à conserver pendant toute la durée du déplacement.
- Chaque véhicule de service dispose d'un carnet de bord qui doit être IMPERATIVEMENT renseigné après chaque déplacement.

Pour autorisation, Auch, le / /

Le Directeur de l'EPLEFPA :